

Procès-verbal de la séance d'information aux soumissionnaires

BDI23006-10026_Renforcement des comités de gestion d'école (CGE) et des comités de parents (CP) dans 15 écoles post fondamentales générales et pédagogiques ciblées dans les provinces de Cibitoke et Kirundo

1. Objet : Présentation au public des lignes directrices pour la convention de subventions concernant l'appel à propositions d'actions de renforcement des capacités des Comités de gestion d'école et des Comités des parents d'élèves dans les 15 Écoles Post-Fondamentales Générales et Pédagogiques ciblées dans les DPE Cibitoke et Kirundo.

2. Date : 18 octobre 2024

Lieu : Salle MRBDI-Santé-Niveau 1.

Heure : De 10h – 11h45min.

3. Présents à la séance d'information (liste en annexe) :

- 2 experts en contractualisation à l'Enabel (1 ECA du Burundi et 1 ECA du Mali en mission au Burundi) ;
- 1 expert en Gestion et Gouvernance de l'Education pour le projet Education Post fondamentale/Enabel ;
- 12 Représentants des ONG nationales et internationales.

4. Ordre du jour :

1. Introduction et objectifs de la session d'information
2. Présentation du projet Education Post fondamentale, « Indero Kazoza »
3. Présentation de l'Appel à proposition
4. Le processus d'octroi des subsides
5. Questions et réponses
6. Clôture

4.1. Introduction et Objectifs de la Séance

L'Expert en Contractualisation, Monsieur Oumar KONATE, a ouvert la séance en remerciant tous les participants pour leur présence. L'objectif principal de cette réunion était de fournir des informations sur les lignes directrices pour la convention de subventions concernant l'appel à propositions d'actions de renforcement des capacités des comités de gestion d'école et des parents d'élèves dans les 15 Écoles Post-Fondamentales Générales et Pédagogiques ciblées dans les DPE Cibitoke et Kirundo.

4.2. Présentation du projet Education Post fondamentale, « Indero Kazoza »

L'expert en Gestion et Gouvernance a présenté d'abord le projet Education Post Fondamental en se concentrant sur les principaux points suivants :

- Un rappel des composantes du Programme bilatéral de coopération 2024-2028 entre la Belgique et le Burundi, « *NTUSIGARE INYUMA* » ;

- La raison d'être du projet éducation Post fondamental dans le cadre de ce programme de coopération bilatéral ;
- Les axes stratégiques du projet éducation post fondamental & approche scolaire globale Enabel ;
- Ciblage géographique : 15 écoles post-fondamentales dans les DPE Cibitoke et Kirundo visualisées sur la carte géographique en référence au nouveau découpage administratif ;
- Mapping et jeu des acteurs clés ;
- Cadre de résultats avec activités clés.

4.3. Présentation de l'Appel à proposition

L'expert en Gestion et Gouvernance a continué ensuite sur l'appel à proposition en se focalisant sur les points suivants :

- Objectifs et résultats attendus de l'appel à proposition : Objectif général, 2 objectifs spécifiques et 5 résultats ont été développés ;
- Secteur (Education post fondamentale générale et pédagogique) -Thématiques d'intervention dans le cadre de la convention de subsides (Gestion administrative, pédagogique et financière ; Gouvernance scolaire ; Communication et leadership ; Genre et inclusion ; Développement scolaire ; Renforcement des capacités des communautés scolaires) ;
- Principaux indicateurs attendus par résultat sous la convention de subsides : 10 indicateurs ont été présentés ;
- Enveloppe financière (100 000 EURO à 120 000 EURO) et durée de la convention de subsides (36 mois y compris la période de clôture) ;
- Types d'actions éligibles.

4.4. Le processus d'octroi des subsides

L'expert en contractualisation, Zaïdi Niyongabo, a pris la relève pour présenter le processus de sélection et d'octroi des subsides à partir des points suivants :

- Qui peut être demandeur/co demandeur ?
- Eléments du dossier à soumettre pour la phase I et II ;
- Processus d'évaluation et de sélection pour la phase I et II ;
- Points d'attention ;
- Les dates importantes du processus d'évaluation ;
- Documents - Appel à propositions.

4.5. Questions et réponses

Une session de questions et réponses a suivi la présentation et a porté sur les points suivants :

- **Pour le partage de documents d'information notamment la présentation des experts** : La présentation réalisée lors de la séance peut être partagée avec tous les participants, mais d'autres documents relatifs au projet ne seront pas distribués. Néanmoins, nous tenons à assurer que toutes les questions d'éclaircissement concernant l'appel à propositions seront soigneusement documentées et répondues. Pour toute communication, l'utilisation de l'adresse e-mail indiquée dans l'appel est un préalable.
- **Considération de l'ensemble des expériences des demandeurs et des codemandeurs sur une période de trois dernières années** : Les expériences au cours des trois dernières années garantissent une évaluation des compétences et des capacités des candidats, en se basant sur les éléments les plus récents et pertinents. Il a été clairement signifié aux participants que seules les références similaires rentrant dans la période précisée dans l'appel à propositions seront considérées.
- **Précision d'éligibilité des ONG internationales établies au Burundi** : Oui, si elles démontrent leur capacité à gérer des projets similaires conformément aux exigences de l'appel à propositions.
- **Compatibilité de la convention avec le cofinancement de la DGD** : La convention conçue est compatible avec d'autres cofinancement, y compris ceux de la DGD. Les demandeurs doivent s'assurer que les sources de financement sont clairement identifiées et conformes aux exigences de la DGD et doit en être préalablement informée. Les **frais de structure** sont calculés selon les pratiques de Enabel et sont plafonnés à 7% et représentent un pourcentage moyen sur les 2 dernières années fiscales du bénéficiaire contractant. Les coûts fixes imputés sur les projets, les provisions et les pertes de change ne sont pas pris en compte pour déterminer ce pourcentage.
- **Période d'exécution des activités ferme ou flexible** : La période d'exécution est fixée à 36 mois, avec une exécution ferme. Cela signifie que les activités doivent être réalisées dans ce délai, mais des ajustements peuvent être envisagés sous certaines conditions, avec approbation préalable.
- **Prise en compte du volet infrastructures dans la convention** : Le volet infrastructures est pris en compte dans les autres axes du projet.
- **Existence des Comités de Gestion d'écoles et de comités de parents d'élèves dans les 15 écoles ciblées** :
Même si, les CGE et CP sont supposés qu'ils existent et opérationnels, lors de la convention, l'organisation subsidié doit faire un diagnostic plus approfondi l'existence, la fonctionnalité et les besoins des Comités de Gestion d'écoles et des comités de parents d'élèves dans les 15 écoles ciblées, car leur implication est essentielle pour la réussite des initiatives.

- **Justification du choix des 2 provinces Cibitoke et Kirundo et l'extension du projet à d'autres provinces :**
Cibitoke et Kirundo ont été choisies en raison de leurs besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités scolaires en particulier et selon l'approche global d'Enabel. Cependant, l'extension à d'autres provinces pourra être envisagée en fonction des résultats du projet et des ressources disponibles.
- **Impact sur la zone géographique du nouveau découpage administratif :**
Les activités du projet ont été conçues pour répondre aux besoins locaux en tenant compte de la nouvelle structure administrative. L'impact sera évalué tout au long de la mise en œuvre du projet.
- **Possibilité de choisir deux partenaires de mise en œuvre dans les deux provinces :**
La convention a été conçue de manière à garantir le choix d'un seul subsidé avec possibilité d'aligner des sous bénéficiaires et que leur collaboration soit clairement définie dans la proposition.
- **Précision du moment approprié d'associer le codemandeur :**
Le codemandeur doit être associé dès le début du processus de soumission des offres à partir de la phase I. Cela garantit une intégration harmonieuse de leurs contributions et une meilleure coordination des activités.

4.6. Clôture

La séance a été clôturée par l'Expert en Gestion et Gouvernance de l'éducation, qui a remercié les participants pour leur engagement et leur intérêt. Il a également rappelé les délais pour soumettre les propositions et encouragé les offres de qualité et solide pour répondre à cet appel à propositions.

CPI à :

Romain CARDON

IM Projet- Education Post fondamentale

Pour l'animation de la séance d'information

Bernard NAHIMANA 

Expert en Gestion et Gouvernance

de l'Education -Enabel

NIYONGABO, Niyongabo Zaïdi 

Expert en Contractualisation et Administration

KONATE, Oumar 

Expert en Contractualisation